

## APPEL À PROJETS

**Ateliers temporaires artistiques**  
**2 durées proposées : 6 mois ou 3 mois**  
***Villa Belleville – Résidences de Paris Belleville***  
**23 rue Ramponeau, Paris 20<sup>e</sup>**

**Périodes des résidences :**

**7 juillet – 6 octobre 2025 / 3 mois**

**7 octobre 2025 - 6 janvier 2026 / 3 mois**

**7 juillet 2025 – 6 janvier 2026 / 6 mois**

**Date limite de candidature : le 17 avril 2025 inclus**

L'association AGETA/collectif Curry Vavart met à disposition des artistes et collectifs des espaces de travail dans des bâtiments dont elle assure la gestion, l'animation, l'entretien et le gardiennage. Dans le cadre du marché d'animation et de gestion de la Mairie de Paris pour le site de la *Villa Belleville – Résidences de Paris Belleville*, l'AGETA développe un programme de résidences. L'AGETA accueille toutes les disciplines des arts visuels et de l'artisanat d'art. Les artistes sélectionné-es bénéficient d'un accompagnement selon leurs besoins : aide technique à la production, à la promotion, à la diffusion.

Dans le contexte du foncier parisien rare et cher, le programme de résidences de *Villa Belleville - Résidences de Paris Belleville* sera un soutien à la création artistique, professionnelle émergente, en proposant en plein cœur de Paris des espaces de travail accessibles.

## I - MODALITES

La durée des accueils en résidence :

- 1ère session de **3 mois : du 7 juillet au 6 octobre 2025**
- 2e session de **3 mois : du 7 octobre au 6 janvier 2026**
- Session de **6 mois : du 7 juillet au 6 janvier 2026**

## II - PROFIL DES CANDIDAT-ES

Le programme d'accueil s'adresse à tous·tes les artistes, sans limite d'âge, qui peuvent attester d'un parcours professionnel en devenir ou significatif.

*For international artists : English-written applications are accepted.*

Les artistes seront sélectionné·es sur dossier et devront présenter un projet à développer durant leur résidence ou avoir un projet d'exposition. Les critères de sélection reposeront sur la pertinence et la qualité du projet, son élaboration ou son devenir pendant la résidence.

## III - CONDITIONS DE L'ACCUEIL

Les artistes devront payer **une redevance mensuelle au titre de la participation aux charges (7€/m<sup>2</sup>)** comprise entre 140€ par mois pour le plus petit atelier et 230€ par mois pour les plus grands.

**Chaque résident·e bénéficiera d'une bourse de production équivalente à la durée de sa résidence :**

- **1158€ pour 6 mois**
- **579€ pour 3 mois**

Les artistes s'engageront par une convention qui fixera la nature de l'accompagnement proposé, un état des lieux, la durée de l'accueil, le montant de la contribution aux charges de fonctionnement et leur implication dans le projet de la *Villa Belleville- Résidence Paris Belleville*.

## IV - ACTIONS CULTURELLES ET LIEN SOCIAL

Le programme d'actions culturelles et lien social favorise la découverte des arts plastiques et le partage de savoirs entre les artistes de la *Villa Belleville - Résidences de Paris Belleville* et les habitant·es. L'association travaille en ce sens avec des structures culturelles, institutionnelles, scolaires, sociales ou associatives locales.

Les artistes en résidence seront amené·es à accueillir ponctuellement les habitant·es dans leur atelier pour une visite. Par ailleurs, des ateliers de pratiques artistiques rémunérés pourront être menés par les artistes.

Cet engagement pourra prendre une variété de formes et sera pensé en collaboration avec les coordinatrices de projets de l'association et selon les possibilités de chacun·e.

**Les candidatures offrant des perspectives d'investissement auprès de nos publics et de notre territoire seront privilégiées.**



## V - LES ATELIERS ET L'USINE

Les ateliers proposés mesurent entre 20m<sup>2</sup> et 33m<sup>2</sup>. Ils se répartissent dans les allées de la *Villa Belleville - Résidences de Paris Belleville*. Ce sont des espaces de travail individuels où les artistes pourront mener leurs projets.

**Les ateliers seront attribués aux artistes par l'équipe coordinatrice selon les pratiques et les besoins de chacun-e.**

L'Usine se compose d'ateliers techniques, partagés et équipés (sérigraphie, gravure, céramique, bois, volume et édition) pour accompagner les artistes dans leurs projets artistiques. Le détail des machines disponibles est visible sur le site [www.villabelleville.org](http://www.villabelleville.org). Le programme de résidences offre leur libre accès selon les disponibilités des artistes coordinateur·rices.

## VI - LE PROGRAMME DE RESIDENCE OFFRIRA

- Une mise à disposition d'outils et de savoirs : les membres de l'équipe seront des interlocuteur·rices privilégié·es permettant un accompagnement individualisé au sein de la *Villa Belleville - Résidence de Paris Belleville* ;
- Une bourse de production destinée à soutenir les artistes dans la réalisation de leur projet ;
- Une aide au développement et à la diffusion de leur travail artistique: rencontres avec des professionnel·les du monde de l'art, organisation d'événements portes-ouvertes, etc. ;
- Un cycle d'accompagnement et de rencontres destinés à la professionnalisation des artistes (régime social et fiscal des artistes-auteurs, recherches de financements, etc.) ;
- Un relai de diffusion des actualités des artistes résident·es auprès de notre réseau et de nos partenaires ;
- **Une exposition collective et des ateliers ouverts sera organisée en fin de résidence au sein de la Villa Belleville.**

## VII - DATES D'ADMISSIBILITÉ

Les dossiers doivent être envoyés **impérativement jusqu'au 17 avril 2025 inclus** par mail à l'adresse suivante:  
**contact@villabelleville.org**

Préciser dans l'objet du mail la durée de résidence souhaitée :

- « Programme de résidences Villa Belleville 6 mois »
- « Programme de résidences Villa Belleville 3 mois [préciser la session demandée] »

La commission de sélection se réunira au mois de mai pour **une entrée dans les ateliers le 7 juillet ou le 7 octobre 2025.**

Un accusé de réception sera systématiquement envoyé dans un délai de 7 jours. Si vous ne l'avez pas reçu, merci de nous renvoyer votre dossier de candidature.

## VIII - DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de **10 pages maximum** devra être sous la forme d'un **fichier PDF** (d'un poids maximum de 10 Mo) et sera organisé comme tel :

### Page 1 :

- CV de l'artiste (ou du collectif)

### Page 2 :

- Texte de présentation du travail et du projet spécifique à la résidence.
- Préciser l'occupation et l'usage spatial que vous ferez de l'atelier au vu de votre projet (calendrier prévisionnel de la résidence, surface nécessaire)
- Développer un exemple d'action, en lien avec votre pratique, que vous pourriez mener dans le cadre du programme d'actions culturelles et lien social que nous développons. Détailler : discipline / format / type de médiation / fréquence / durée / âge du public

**Pages 3 à 10 :** Visuels de vos réalisations

**En pièces jointes :** documents attestant du parcours professionnel ou en voie de professionnalisation (ex. diplômes, documents administratifs...)

## IX - FICHE TECHNIQUE

Les ateliers mis à disposition se trouvent au 23, rue Ramponeau, 75020 Paris. Le bâtiment se compose d'un point d'eau, de sanitaires, d'espaces de convivialité, d'une cuisine et d'espaces de travail partagés accessibles à tous·tes selon les disponibilités, ainsi que d'un espace d'exposition.

## X - POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

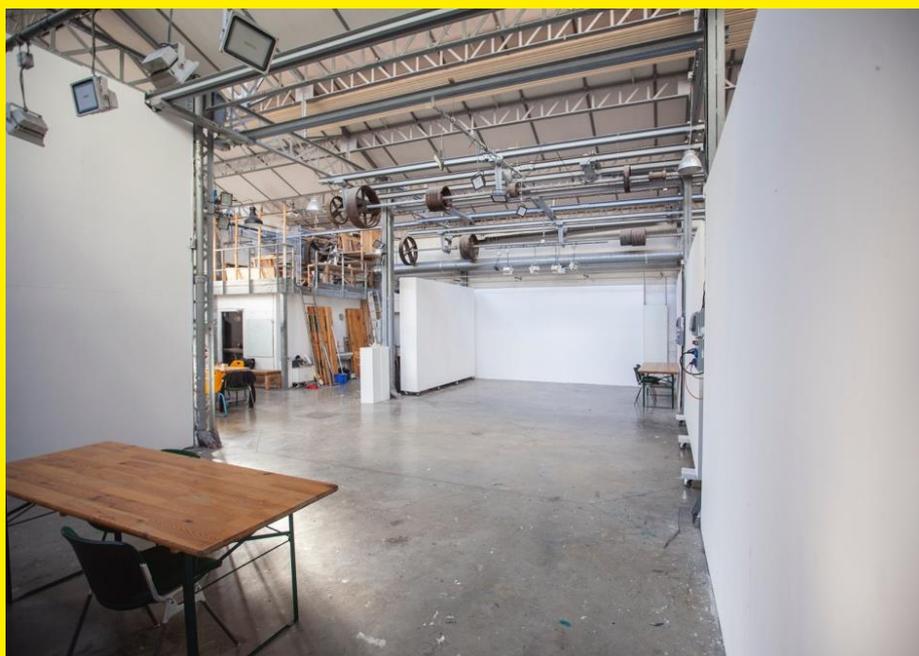
[contact@villabelleville.org](mailto:contact@villabelleville.org)

**(objet : Question sur le programme de résidences)**

## XI - PHOTOGRAPHIES ET PLAN DE LA VILLA BELLEVILLE - RESIDENCES DE PARIS BELLEVILLE



Un atelier type des allées



Vue des espaces polyvalents de l'Usine

Plan de la Villa Belleville

